



Sainte Croix en Plaine, le 25 mars 2024

## Assemblée Générale Ordinaire

**Samedi 20 avril 2024 à 8 h 30**

**à l'hôtel restaurant du Tilleul à Labaroche - 68**

Le village de Labaroche se trouve à 20 kms à l'ouest de Colmar

Objet :  
Assemblée générale 2024

Dossier suivi par :  
Claude HOH  
Conseiller forestier  
Chambre d'agriculture d'Alsace  
06.72.72.76.70  
03.88.73.20.20  
claude.hoh@alsace.chambagri.fr

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous convier à la huitième **assemblée générale** de notre Fédération des associations forestières d'Alsace, le **samedi 20 avril 2024**.

### L'ordre du jour sera le suivant

1. Accueil à partir de 8 h 30 puis ouverture de l'assemblée générale à **8 h 45**

2. Partie statutaire :

- Approbation du PV de l'AG de mai 2023 ci - joint
- Rapport moral du Président
- Compte-rendu financier 2023 et rapport des réviseurs aux comptes
- Budget prévisionnel 2024
- Election au Conseil d'Administration

3. Les actions 2023 des 10 territoires

4. Les projets 2024

5. Points divers

Fin de l'assemblée générale à 10h15 et pause - café

6. Point scientifique

Le bassin - versant d'Aubure du laboratoire de l'Observatoire d'Hydro Géo chimie de l'Environnement et ses 35 ans de suivis par Mme Marie Claude PIERRET du CNRS. Des études et des résultats sur le cycle de l'eau et les conséquences des coupes et des dépérissements sur les sols forestiers.

Ces assemblées générales seront suivies par un déjeuner sur place puis par une visite guidée du musée de la forêt et du bois de Labaroche dont vous trouverez tous les détails dans le bulletin réponse ci joint

#### Siège administratif

MAISON DE L'AGRICULTURE  
11, rue Jean Mermoz  
BP 80038  
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE  
Tél. 03 89 20 97 00  
forestiersalsace@gmail.com

**Déjeuner** : A l'issue des deux assemblées générales, apéritif puis déjeuner convivial sur place

**Menu** :

- Tarte à l'oignon
- Bœuf bourguignon
- Mousse au kirsch

**Prix** : 35 € à régler avec l'inscription ci contre et qui comprend aussi l'entrée au musée du bois.

**Réservation obligatoire** (bulletin réponse joint, règlement par chèque à joindre à l'inscription à l'ordre de **FRANSYLVA Alsace ou virement**). Les boissons seront prises en charge par le Syndicat et Forestiers d'Alsace

**Programme de l'après-midi :**

**« Le musée de la forêt et du bois de Labaroche »**

**Pour une bonne organisation, vous trouverez ci-joint, un seul bulletin-réponse à renvoyer à Fransylva**

***Le Conseil d'Administration***

**Informations pour l'assemblée générale de Forestiers d'Alsace :**

- Tout membre peut consulter au siège de l'association, pendant les horaires d'ouverture, les documents comptables de l'exercice 2023.
- Article 18 des statuts : ... Chaque membre présent ne peut disposer de plus de deux mandats, les procurations sans indication de bénéficiaire étant présumées émettre un vote favorable à toutes les résolutions soumises à l'assemblée générale.